

Objet : préavis de grève

Paris Le 23 novembre 2018,

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national pour le 11 décembre 2018 (*En ce qui concerne les salarié-e-s soumi-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre les salarié-e-s en amont et en aval de ces journées.*)

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, Ehpad, services d'aide et de soins à la personne,
- l'ensemble des structures relevant du médico-social et social,
- l'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleurs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...

- aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Nos revendications portent sur :

- L'arrêt des politiques de restriction budgétaires touchant la protection de l'Enfance, la dépendance, le handicap, les dispositifs d'insertion...
- Des moyens pour l'action sociale, médico-sociale et l'accès aux soins,
- L'arrêt des fermetures, des fusions-absorptions, des suppressions de postes, du délitement de nos conditions de travail et des processus de mise en concurrence entre les associations, les établissements publics et le secteur privé lucratif,
- L'arrêt des attaques faites aux plus démunis, comme la remise en cause des contrats jeunes majeurs, de l'assistance aux mineur-es isolé-es non accompagné-es, du soutien à la parentalité...
- Le respect de l'article L112-3 du CASF par l'Etat et les Départements afin de garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'Enfance,
- L'accès aux droits fondamentaux sur l'ensemble du territoire national,
- La prise en compte de la souffrance éthique des professionnel-les face à l'inadaptation des réponses du fait des politiques d'austérité (manque de moyens, absence de place dans les structures qu'elles soient thérapeutiques ou éducatives ...).

L'abrogation de la loi 2002-2, l'arrêt des appels à projets, des CPOM, ainsi que toutes ces stratégies de mise en concurrence, de restructuration, de concentration et de marchandisation du secteur,

Retrait des lois travail 2016 et 2017

En vous souhaitant bonne réception, acceptez Madame la ministre, nos sincères salutations.

Pour la fédération SUD Santé Sociaux,

Corinne LORAINÉ Secrétaire Générale

